ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-360

présenté par Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Anthoine, M. Viry, M. Dubois et M. Taite

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	8 000 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	8 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	8 000 000	8 000 000
SOLDE	0	

ART. 27 N° II-360

EXPOSÉ SOMMAIRE

La fibromyalgie est une maladie chronique qui associe des douleurs musculaires, tendineuses, articulaires et osseuses, et une fatigue importante, sans relation avec des efforts physiques. Des troubles du sommeil sont souvent associés, et des poussées de douleurs plus intenses surviennent parfois.

Cette pathologie complexe touche préférentiellement les femmes, qui représentent 80 % des malades. Aujourd'hui, on ne connaît pas les causes de la fibromyalgie.

La prise en charge actuelle de la fibromyalgie repose sur une combinaison de traitements et de techniques non médicamenteuses qui doit être adaptée à chaque patient tant la maladie est complexe, et son expression diverse.

Au printemps 2019, des chercheurs de l'université du Texas, aux États- Unis, ont suggéré qu'il pourrait exister un lien entre cette pathologie et la résistance à l'insuline, qui est un symptôme de pré-diabète. En traitant une quinzaine de patients avec un antidiabétique, la metformine, ils ont réussi à diminuer significativement leurs douleurs de fibromyalgie. S'il s'agit d'une piste intéressante, le diabète se caractérisant entre autres par des douleurs neuropathiques, c'est-à-dire qui touchent les nerfs, elle nécessite des investigations de plus grande ampleur.

Cet amendement:

- flèche 8 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » au sein du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».
- et réduit de 8 millions d'euros les crédits de l'action 1 « Développement de la technologique spatiale au service de la science » au sein du programme 193 « Recherche spatiale »